

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 06/08/2024 - 4507 - 2005 B 00376 - 484 127 832 - A.M.H.
PRODUCTION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL A.M.H. PRODUCTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		Parc Activité Vallée de l'Ecaillon 59224 THIAIT		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 8 4 1 2 7 8 3 2 0 0 0 4 2		Néant		*		
				Exercice N clos le.		31/12/2023		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé		(I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 213	AG	1 213		
		Fonds commercial (1)	AH	34 265	AI		34 265	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	10 388	AQ	10 063		325
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	95 413	AS	88 766		6 647
		Autres immobilisations corporelles	AT	31 630	AU	28 474		3 156
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AS		CT			
		Autres participations	CU	18 640	CV		18 640	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	4 500	BI		4 500	
TOTAL (II)		BJ	196 050	BK	128 516		67 534	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	56 559	BU		56 559	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	326 995	BY	3 788	323 207	
		Autres créances (3)	BZ	57 889	CA		57 889	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	100 000	CE		100 000	
Disponibilités		CF	463 970	CG		463 970		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 263	CI		11 263		
	TOTAL (III)	CJ	1 016 677	CK	3 788	1 012 889		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 212 728	IA	132 304	1 080 424		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL A.M.H. PRODUCTION		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 16 000)			DA	16 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	1 600
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	604 725
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	200 482
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	822 807
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	50
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	229
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	130 077
	Dettes fiscales et sociales			DY	78 651
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	48 608
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	257 616	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 080 424	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	257 616
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	50	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A.M.H. PRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 080 424 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 200 482 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
durée amortissement : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	34 265			34 265
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 213			1 213
Immobilisations incorporelles	35 478			35 478
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 388			10 388
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	96 752	2 662	4 000	95 414
- Installations générales, agencements aménagements divers	11 679	1 123		12 802
- Matériel de transport	12 150	185		12 335
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 493			6 493
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	137 462	3 971	4 000	137 433
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	18 640			18 640
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 500			4 500
Immobilisations financières	23 140			23 140
ACTIF IMMOBILISE	196 080	3 971	4 000	196 051

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 971		3 971
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 971		3 971
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		4 000		4 000
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		4 000		4 000

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	34 265
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	34 265

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 213			1 213
Immobilisations incorporelles	1 213			1 213
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	9 577	486		10 063
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	87 359	5 408	4 000	88 766
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 148	1 121		10 270
- Matériel de transport	12 150	112		12 262
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 747		3 804	5 943
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	127 981	7 127	7 804	127 304
ACTIF IMMOBILISE	129 194	7 127	7 804	128 517

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 400 648 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 500		4 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	326 995	326 995	
Autres	57 890	57 890	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 263	11 263	
Total	400 648	396 148	4 500

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Banque - Intérêts courus à recevoir	1 858
Total	1 858

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 16 000,00 euros décomposé en 1 600 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 257 617 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	51	51		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 077	130 077		
Dettes fiscales et sociales	78 651	78 651		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	48 838	48 838		
Produits constatés d'avance				
Total	257 617	257 617		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 873			
(**) Dont envers les associés	229			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 229 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
EAU A PAYER	48
HONORAIRES A PAYER	3 418
Gaz à payer	44
BANQUES INTERETS COURUS	51
Congés à payer	16 484
Autres charges personnel à payer	15 184
Charges sociales - charges à payer	5 605
Taxe apprentissage à payer	287
CET à payer	67
Total	41 188

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	2 666		
Locations mobilières d avance	293		
Maintenance, période d avance	1 721		
Assurances, période d avance	6 584		
Total	11 263		

A.M.H. PRODUCTION

Société à responsabilité limitée

au capital de 16 000 euros

Siège social : Parc Activité Vallée de l'Ecaillon 59224 THIA NT

484127832 RCS VALENCIENNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 juin 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 154 611 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	154 611 euros
Absorption des pertes antérieures	10 000 euros

Solde	144 611 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 144 611 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31/12/2020 : 20 000 euros, soit 12.50 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 10 000,00 euros, soit 6,25 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 20 000,00 euros, soit 12,50 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

